



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2021

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Daniel DUMONTET, Patrick CAGNIN, Fabienne DARGAUD, Alain GUERIN, Nathalie LAPALUS, Emilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Marie-Christine GRIFFON, Philippe SARRY, Brigitte SARRAZIN, Amélie DORIN

**Suppléant :** Jean THOREUX

**Absents, excusés :** Marie Thérèse CHAPELIER

**Animateur de séance :** Ludovic MICHEL

**Secrétaire de séance :** Jérémy PETITJEAN

**Participaient sans voix délibérative :** Nadia SCHNEBLE – Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

### ▪ -Délibérations du mois

Les délibérations prises depuis la dernière séance sont présentées à l'assemblée.

### ▪ Démission d'un adjoint

Le maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Thierry MICHEL de sa fonction d'adjoint au maire, il lui donne ensuite la parole.

Thierry MICHEL indique que depuis quelques mois différentes contraintes professionnelles et familiales s'accumulent et limitent sa disponibilité. À cela s'ajoutent plusieurs problèmes de santé qui l'amènent aujourd'hui à faire des choix. Elu depuis 1995, il assumera sa fonction de conseiller municipal au service d'une commune dynamique à laquelle il reste particulièrement attaché.

Le conseil municipal, prend acte de cette décision, une réflexion quant à la nouvelle organisation à mettre en place sera conduite et mise à l'ordre du jour du conseil de juin.

### ▪ Subvention aux associations

#### ○ Montant des subventions attribuées aux associations

Le conseil municipal, prend connaissance des analyses et propositions présentées par Annie VOUILLON après consultation des adjoints. L'équipe municipale souhaite poursuivre un soutien important du tissu associatif local, afin de maintenir un niveau d'activité élevé et une dynamique de projet importante dans un contexte particulièrement chamboulé par les contraintes sanitaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les attributions aux associations pour l'exercice 2020 comme suit, pour un montant total de 20 010 € :

ASSOCIATIONS	Montant alloué
<b>UCIA</b>	
- Subvention annuelle et marché des potiers	2 500.00 €
- Matour Info	5 200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 700.00 €</b>
<b>FOYER RURAL</b>	
- Subvention annuelle	1 000.00 €
<b>CINE MATOUR</b>	<b>500.00 €</b>
<b>POMPIERS</b>	
- Amicale	500.00 €
- Clique	160.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>660.00 €</b>
<b>LA SOURIS VERTE</b>	
- Subvention annuelle	500.00 €
- 8 décembre	300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>800.00 €</b>
<b>CLUB AMITIE LOISIRS</b>	<b>350.00 €</b>

<b>CHORALE Matour de chant</b>	<b>500.00 €</b>
<b>LES AMIS DU MANOIR</b>	
- Subvention	1 000.00 €
- Participation au voyage	600.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 600.00 €</b>
<b>MATOUR'UN</b>	
- Fonctionnement	800.00 €
<b>CHASSE COMMUNALE</b>	<b>100.00 €</b>
<b>MATOUR TENNIS CLUB</b>	
- Fonctionnement	500.00 €
- Animation enfants	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000.00 €</b>
<b>AMICALE DES DONNEURS DE SANG</b>	
- Subvention annuelle	500.00 €
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>	<b>4 000.00 €</b>
<b>BASKET CLUB</b>	<b>500.00 €</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>20 010.00 €</b>

Au fil des échanges, le conseil municipal demande au Maire et à la première adjointe de rencontrer :

- l'UCIA afin de préciser la répartition de l'enveloppe entre le fonctionnement et les actions de l'association et le marché des potiers ;
- Cinématour pour apprécier avec l'association les actions conduites, celles qui sont reportées, les projets en fonction des confinements successifs.

Informé de la situation particulière de 2 associations, il décide en outre :

- D'attribuer une aide au fonctionnement à l'école de 4°000€ musique
- De participer à la rénovation du local du Basket club à hauteur de 500 € en attendant de connaître le montant exact des travaux ;

o Gratuités des salles communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, en complément des soutiens financiers, alloue un crédit de fonctionnement correspondant à la mise à disposition gracieuse des salles en raison du caractère non lucratif de l'activité ou de sa contribution au développement de la commune, à l'accès à la culture..., à hauteur des sommes indiquées :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant alloué</b>
CINE MATOUR	Salle de projection Ménage à la charge de la Mairie
AMICALE DON DU SANG	Salle d'animation du CART Cuisine, pour les collectes
UCIA	Parc du manoir du jeudi 12/08/2021 au dimanche 15/08/2021 Barnum + pavillon
LA SOURIS VERTE	Chapiteau et pavillon pour kermesse
MATOUR'UN	Chapiteau + pavillon 03/07/2021 Chapiteau + pavillon 09/2021
MANOJ	Salle de cinéma pour la tenue de son assemblée générale CART
RALLYE	CART + pavillon du 14 au 17/07/2021
ECOLE DE MUSIQUE	Salle polyvalente + salle de musique selon besoin
TENNIS	Salle de cinéma + CART 16/10/2021 Comité départ de Saône et Loire de Tennis

## ▪ Élections départementales et régionales

Le maire rappelle au conseil municipal, les élections départementales et régionales, qui auront lieu simultanément le 20 et 27 Juin 2021, en deux tours. Il évoque les règles en raison du contexte sanitaire qui seront appliquées durant le déroulement des élections.

En effet, d'une part, la particularité d'une double élection, demandant un effectif d'assesseurs plus important, et d'autre part le protocole sanitaire en vigueur, liées à la situation actuelle apportant son lot de contraintes nécessitent de prendre des mesures particulières.

Le Maire indique avoir commencé à solliciter des assesseurs supplémentaires hors les rangs du conseil municipal et la possibilité d'utiliser le gymnase pour le scrutin afin de disposer de suffisamment de place.

Compte tenu de ses paramètres, un planning de permanences sera établi, en fonction des disponibilités de chacun, afin de déterminer les présences et fonctions des participants.

Une note est passée rappelant les grands principes et dates :

- Les demandes d'inscriptions seront à déposer avant le vendredi 14 mai 2021.
- Affichage du tableau des électeurs au plus tard le 15 juin. Dû au contexte sanitaire actuel, chaque mandataire dispose de 2 dérogations pouvant être dématérialisée. Pour ce faire, la télé procédure est accessible depuis le 6 avril 2021, sur le site « [maprocuration.fr](http://maprocuration.fr) ».
- La campagne électorale est ouverte du 31 mai minuit au 18 juin minuit
- Dispositions sanitaires COVID
- Bureau de vote ouvert de 8h à 18h
- Déroulement du dépouillement

A noter enfin que les assesseurs sont prioritaires pour se faire vacciner, sous réserve d'en faire la demande..

## ▪ Travaux et projets en cours

### ○ Maison de santé

Thierry Michel informe de quelques travaux de finition, mais que dans la globalité, le chantier touche à sa fin, ce qui permettra également de finaliser le dossier de financement européen.

### ○ Aménagement des espaces publics en centre bourg

Patrick CAGNIN informe le conseil municipal de l'avancement des travaux. Il précise pour le conseil municipal les modalités d'information de la population et compte sur la compréhension de chacun pendant cette période délicate.

Patrick CAGNIN rappelle au conseil municipal la nécessité de rénover le mur d'entrée de la Maison des Patrimoines. Pour ce faire, il présente un devis de l'entreprise VOUILLON pour un montant de 6 748.96 € HT, soit 8 098.75 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise VOUILLON, pour la réfection du mur d'entrée de la Maison des Patrimoines.

### ○ Lion d'Or

Daniel DUMONTET informe le conseil municipal de l'avancement des travaux, notamment l'élévation des 4 maisons mitoyennes.

### ○ École maternelle

Patrick CAGNIN et Nathalie LAPALUS informent le conseil municipal d'une réunion de présentation de l'APD, en présence de Mme ROULLEAU, architecte, et de M. BONFY, économiste.

Après multiples échanges, la commission propose à la validation du conseil municipal un Avant-Projet Définitif éloigné du projet envisagé au départ en raison du prix plus élevé que prévu des travaux. En effet, la présence importante d'amiante en particulier dans les colles des revêtements de sol et les huisseries, entraîne, outre un cout élevé de désamiantage, la nécessité de rénover toutes les pièces de façon complète. Dans ces conditions, le projet d'un espace supplémentaire destiné à devenir une classe ou un espace dévolue au péri scolaire a dû être abandonné. Le réaménagement intérieur des espaces permet par contre d'anticiper ces extensions futures.

Malgré tout, après multiples échanges avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, la commission propose au conseil municipal de maintenir la construction d'un préau, en prestation supplémentaires éventuelles, ouvrage pensé de telle sorte qu'il puisse se convertir soit en salle de classe, soit en halte-garderie/CLSH. Le but étant de limiter les coûts tout actuels et à venir.

Le maire présente le tableau récapitulatif de l'APD :

<b>TRANCHE FERME</b>	<b>684°103.72 €</b>
DESAMIANTAGE	45 000.00 €
TERRASSEMENT GENERAUX - VRD	73 057.70 €
DEMOLITION – GROS OEUVRE	86 843.50 €
CHARPENTE BOIS - ZINGUERIE	4 882.50 €
ETANCHEITE	24 185.00 €
MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS	114 984.59 €
PLATRERIE PEINTURE ITE	115 703.20 €
FAUX PLAFONDS DEMONTABLES	8 543.00 €
CARRELAGE FAIENCE	14 749.00 €
REVETEMENTS SOLS SOUPLES	15 155.23 €
ELECTRICITE	55 000.00 €
CHAUFFAGE – PLOMBERIE SANITAIRE	90 000.00 €
<b>TRANCHES OPTIONNELLES</b>	<b>126 896.28 €</b>
PREAU	97 834.60 €
CASQUETTES BETON	15 349.28 €
CHEMINEMENT	10 712.40 €
CABANE RANGEMENT	3 000.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>811 000.00 €</b>

Le maire propose au conseil municipal de valider la phase APD afin de déclencher les phases PRO et EXE.

Concernant le plan de financement, la commune peut espérer une subvention complémentaire de celle déjà obtenue auprès de l'Etat et du Département par la région BFC sur la ligne de crédits EFFILOGIS. A ce stade, le total serait de l'ordre de 450 000 €, soit 50% à 60% du projet ce qui reste en dessous des espérances pour un projet de ce type. Le solde sera financé par un emprunt.

Le maire informe également le conseil municipal de la présentation du résultat de l'étude photovoltaïque réalisée sur les bâtiments CART, école maternelle et maison des associations. Du fait, le site de l'école maternelle ne pourra pas bénéficier de la pose de panneaux en raison de son exposition est de la structure des toitures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le montant de l'APD à 811 000.00€ € HT pour la tranche ferme et optionnelle du préau et autorise le maire à poursuivre les demandes de financement et à les démarches des phases de l'étude.

#### ○ Rénovation de la mairie

Le maire rappelle au conseil municipal le mandat donné au bureau d'architecte, FIGURAL, afin de travailler, sur l'amélioration et l'évolution de l'ensemble du bâtiment de la mairie : efficacité énergétique, confort d'été, conformité, accessibilité... En approfondissant les échanges, il semblerait plus efficace de conduire une étude sur l'ensemble du bâtiment, en incluant l'école primaire.

Le maire propose au conseil municipal d'élargir la mission initiale de 2°800 € HT, confiée au cabinet FIGURAL, par une étude supplémentaire d'un montant de 4 100.00 € HT, pour l'étude globale de la rénovation du bâtiment mairie et école élémentaire, avec la production d'un projet pouvant permettre de solliciter des financeurs.

Après en avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal valide les missions complémentaires confiées à l'architecte FIGURAL, pour un montant de 4 100.00 € HT.

Parallèlement, des devis, demandés auprès de professionnels locaux, par Jérémy PETITJEAN, sont en cours de réalisation. Dans l'urgence une mission de réparation de la sirène a été confiée à L'entreprise "L'Expert du Temps" pour un montant de 360.00 € TTC.

#### ○ Maison des patrimoines

Alain GUERIN propose au conseil municipal de faire un point complet sur le projet de travaux envisagés qui a fait l'objet de nombreux échanges en commission.

Après avoir rappelé l'histoire du musée remontant à 1884, jusqu'à l'acquisition du Parc du Manoir en 1999 et son évolution depuis, il présente les projets et sollicitations de financements en cours :

- Renouvellement de la muséographie avec l'appui d'un muséographe en cours de recrutement ;
- Remplacement des huisseries et divers travaux de rafraîchissement et de mise en conformité du bâtiment sans toucher au gros œuvre ;
- Transformation du chapiteau, élément devenu indispensable en différentes circonstances, en halle pérenne préau. Maîtrise d'œuvre confiée par la commune au cabinet EJO ;

- Aménagement du parc dans un objectif d'amélioration générale et de prise en compte de l'intérêt environnemental du site. Une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 480.00 € HT pourrait être confiée au cabinet EJO qui dispose d'un architecte paysagiste et pourrait ainsi apporter une vision d'ensemble ;
- Alain GUERIN indique qu'après réflexions de la commission CATE et dans le cadre du BP 2021, le budget global de l'opération est fixé à 650 000 € HT. Recherche de financements en cours : **Etat** - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (accord pour 210 000 €) **Région** : appel à projet sites patrimoniaux régionaux (en cours d'étude) **Département** : appel à projets, bâtiments recevant du public 25 000 € et trame verte 7 056 € accordés

A ce jour, différentes aides ont été obtenues auprès de l'Etat et du Département, différentes pistes pour obtenir un financement de la Région sont à l'étude. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE POURSUIVRE le projet sur l'ensemble des secteurs : rénovation bâtiments, création d'une halle couverte, muséographie et aménagement du parc ;
- D'ACCEPTER le devis du cabinet EJO pour l'étude de l'aménagement du Parc de la Maison des Patrimoines pour un montant de 4 480.00 € HT ;
- D'INSTRUIRE les demandes de financements possibles afin d'améliorer le taux de financement ;
- MANDATER Alain GUERIN, le Maire et les adjoints pour réaliser toute démarche, prendre tout contact utile afin de faire avancer ce projet ;

#### ○ Zone de loisirs du Paluet

Alain GUERIN rappelle au conseil municipal les différents aspects du projet évoqués sur ce secteur : tennis, (gradins, éclairage, local) mini-golf, aménagements des pentes, réhabilitation aire de pique-nique et de jeux, Skate-park...

A ce stade, il conviendrait de se faire accompagner par un maître d'œuvre pour engager une réflexion avec les divers utilisateurs et réaliser un plan d'aménagement de l'ensemble du secteur.

Dans le cadre du plan de relance de la région, ce projet pourrait bénéficier de la ligne de subvention HABAM (habitat, aménagement), espaces publics.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal mandate Alain GUERIN et le maire pour se doter d'un accompagnement type assistance à maîtrise d'ouvrage et rechercher les différents financements pour cette opération. Le plafond de travaux subventionnels est fixé à 360 000 € pour la région, autour de 30%. Le dossier présenté initialement par la commune au titre de ce programme était à hauteur de 291 300 € HT de travaux.

#### ○ Petite Ville de Demain

Le maire effectue pour le conseil municipal un point d'étape concernant le programme Petite Ville de Demain (PVD).

A ce stade, le projet de convention d'adhésion entre la CC SCMB, les 4 PVD et l'Etat. Il s'agit d'une étape préalable qui permet de procéder au recrutement du chef de projet. Il conviendra ensuite, avec lui, de s'attaquer à l'élaboration du projet de revitalisation qui portera sur la fin du mandat municipal.

La convention d'adhésion se présente sous la forme d'un tronc sous la bannière de la Communauté de commune Saint Cyr Mère Boitier, à la fois en terme de présentation du territoire et de choix liés aux compétences communautaires. Ensuite chaque commune présente une synthèse de ses projets et un dossier complet en annexe.

Dans cette perspective, Thierry IGONNET propose au conseil municipal un temps de présentation et d'échanges afin de permettre à chacun de participer à la construction de la stratégie qui guide ensuite les choix de l'équipe municipale.

Il s'agit donc de l'armature de l'ambition de « Petite Ville de Demain », de la commune de Matour qui sera également reprise dans le Contrat de Relance et de Transition Énergétique en cours d'élaboration à l'échelle intercommunale.

Chacun notera que certains dossiers sont bien avancés, d'autres n'aboutiront jamais... Mais tous sont ouverts comme autant de sources d'inspirations collectives.

## I. PROJETS STRUCTURANTS DEJA ENGAGÉS POUR MEMOIRE

- **Aménagement du centre bourg** ;
- **Réhabilitation ensemble immobilier du Lion d'Or** ;
- **Rénovation du réseau d'eau potable** ;
- **Aménagement de l'extension de la zone artisanale des Berlières** : permis d'aménager accordé pour 16 000 m2 sous maîtrise d'ouvrage de la CC SCMB, avec soutien de la DETR 2020

## II. PROJETS EN COURS DE MONTAGE

- **Rénovation extension de l'école Maternelle** : pour mémoire
- **Maison des Patrimoines** : pour mémoire
- **Zone du Paluet** : pour mémoire



- **Construction d'un bâtiment relais ZA de Berlières** : maître d'ouvrage CC SCMB pour un projet de centre de contrôle automobile en franchise.
- **Déploiement d'une offre Click & Collect** : par la CC SCMB, en cours ;
- **Mise en place de plateforme de compostage** : afin de diminuer la part de déchets putrescibles dans nos poubelles.

### III. PROJET STRUCTURANTS EN COURS DE PROGRAMMATION

- **Rénovation de trois ensembles immobiliers récemment acquis** : un ancien hôtel restaurant, trois bâtiments contigus situés aux 2, 4 et 6 de la rue principale, un ensemble immobilier (Jean Roux) légèrement plus excentré, La recherche d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est engagée pour élaborer les projets de rénovation et être le support de toute recherche de financement.
- **Résilience et développement du commerce** : étude SHOP'IN sollicitée auprès de la Banque des Territoires. Analyse de l'évolution des attentes, des nouvelles pratiques de consommation et de l'adaptation nécessaire du centre bourg avec participation des commerçants.
- **Aménagement d'un nouveau lotissement de 40 lots en plusieurs tranches** : le permis d'aménager sera sollicité en 2021
- **Rénovation du bâtiment mairie / école primaire** : confort d'été, accessibilité, maître d'œuvre sélectionné, stade Esquisses ;
- **Biodiversité** :
  - o Réhabilitation de l'étang du Grand Moulin et de la rivière « Baize » en amont,
  - o Aménagement du parc de la Maison des patrimoines et pour partie de la Zone du Paluet. Stade avant-projet.
- **Energie renouvelable** : installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et espaces publics communaux. Etudes en cours.
- **Cantine scolaire** : recherche d'un approvisionnement en produits agricoles locaux, plusieurs pistes à l'étude : demi-pension du collège, melting popote à Salornay sur Guye, et pourquoi pas une cuisine centrale mutualisée...
- **Espaces de travail partagés et collaboratifs** : tiers lieux, télétravail, Co-working, ... Différents locaux pourront contribuer à accueillir ces espaces de travail : bâtiment de la mairie, ilot JANIN, voire maison des associations...
- **Appels à manifestation d'intérêts** : selon leur état d'avancement, la plupart des projets peuvent accueillir des initiatives, prendre en compte des demandes, s'adapter. Toute idée, contribution est intéressante, chacun peut la présenter en sollicitant un entretien avec un élu.

Après en avoir débattu, le conseil municipal partage globalement cette revue de projets. Il note que pour maintenir une véritable capacité d'investissements, il convient de rechercher un véritable effet de levier financier en engageant les moyens de la Commune lorsqu'ils sont démultipliés par les financeurs majeurs que sont l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

Il demande au Maire d'informer l'ensemble de la population afin de permettre aux Matourins de s'approprier les orientations proposées, de participer aux temps d'échanges qui sont régulièrement proposés et de comprendre l'ampleur de la tâche qui incombe tant au service de la commune qu'aux élus.

Afin de permettre à chacun de se projeter, une étude de programmation est en cours de sollicitation. Cette démarche sera concertée avec la population et chacun pourra participer aux échanges et débats.

L'équipe municipale recherche également un appui extérieur pour définir le projet de la commune en matière de participation de nature citoyenne, ouvert et innovant, l'idée étant d'appuyer les élus afin d'élargir le cercle des personnes associées à cette démarche.

#### ▪ Voirie Réseaux terrains

##### o Réseaux

Le maire informe le conseil municipal d'une nouvelle compétence réglementaire, GEMAPI (Gestion de l'eau des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation). Cette compétence est dévolue aux communautés de communes. Le principe est de coordonner les travaux du bassin versant de la Grosne, entre l'ensemble des communautés de communes. Afin qu'elles puissent s'organiser, il leur est demandé de créer un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Le maire explique au conseil municipal que lors du dernier mandat, la CC SCMB, compétente sur le sujet était contre cette création d'une structure supplémentaire compte tenu des frais induits, de la perte de pouvoir de décisions et des spécificités de la tête de bassin. Il est également à noter que l'agence de l'eau et la Région profiteront de la création de cet EPAGE pour se désengager financièrement et l'Etat, via la police de l'eau pourra être beaucoup plus exigeant...

La nouvelle gouvernance de la CC SCMB a décidé de participer à la création de l'EPAGE à l'unanimité moins une voix.

La communauté de communes SCMB demande au conseil municipal un avis sur la création de l'EPAGE, le transférer à l'EPAGE de la compétence de la gestion de la Grosne à GEMAPI, et le périmètre d'intervention de l'EPAGE.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'abstenir de participer à cette décision.

#### ○ Voirie

Le maire informe le conseil municipal d'une demande d'un propriétaire d'une maison isolée située au lieudit « La Chaume » afin d'améliorer l'accès à son habitation, actuellement non revêtu et desservi par un chemin rural sur les dernières centaines de mètres. Il rappelle au conseil municipal l'obligation d'entretien des voies communales. Daniel DUMONTET présente les travaux proposés afin d'améliorer la situation en limitant l'impact budgétaire.

Le maire et Daniel DUMONTET proposent un compromis à faire valoir à l'usager, à savoir la réfection partielle à la charge de la commune, et l'engagement de l'usager pour la réfection de la dernière partie. Et ce, pour solde de toute demande future. Dans l'hypothèse où le pétitionnaire réaliserait la réfection complète avec enrobé, le conseil municipal accepterait de classer ensuite la voie « communale », et donc d'en assurer l'entretien.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de prendre en charge les travaux de réfection proposés dans le prolongement de la voie communale 26 en contrepartie de l'engagement express du pétitionnaire de faire son affaire des derniers mètres qui resteront en chemin rural.

#### ○ Questions diverses

Daniel DUMONTET explique au conseil municipal la complexité des états des lieux du débardage. En effet, de nombreux problèmes sont rencontrés au moment de la remise en état des chemins ruraux de la commune après l'exploitation de débardage.

Il propose au conseil municipal de compléter la demande d'autorisation en ajoutant une caution en cas de manquement à l'obligation de remise en état.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer une caution d'un montant de 5 000 €. Il demande à ce que le cadre juridique de cette décision soit affiné et précisé avant toute application.

### ▪ **Commission technique**

Patrick CAGNIN informe le conseil municipal de l'étude d'une installation d'une pompe à chaleur dans les locaux du salon de coiffure.

Ludovic MICHEL informe la nécessité de remplacer les blocs de secours à de la Maison des Patrimoines. Après délibération, le conseil municipal décide d'attendre pour globaliser le projet de rénovation.

### ▪ **Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)**

Amélie DORIN présente au conseil municipal les principaux sujets abordés en réunion CATE du 4 mai dernier :

- Ouverture de la piscine le 12 Juin
- Le marché des Producteurs réunira, pour la saison 2021, une quinzaine de producteurs, à raison de 7 lundis ;
- Les premiers stages programmés ont été annulés en raison du maintien des restrictions sanitaires ;
- Une prospection des écoles, dans un rayon de 30 kms, a été réalisée par Audry FORET, soit 65 écoles supplémentaires. A ce jour, 4 classes de 2 groupes d'enfants ont réservé une des animations proposée grâce au recrutement d'Anaïs BLONDEL.
- Les demandes de réservations des gîtes ont augmenté dans la perspective du déconfinement
- Le balisage des sentiers, avec le soutien actif des « Amis du Manoir » va pouvoir commencer.

### ▪ **Commission Éducation et solidarité locales**

Brigitte SARAZZIN résume pour le conseil municipal la réunion de la commission Education et Solidarité.

#### - **Vaccibus, installé sur la place de l'église, à Matour :**

Première vaccination, le 21 avril, pour 70 personnes des trois communes concernées, à savoir MATOUR, TRAMBLY et SAINT PIERRE LE VIEUX. La deuxième injection aura lieu le mercredi 2 juin, l'ordre de passage étant déjà prédéfini.

#### - **École maternelle :**

Visio-conférence le 27 avril, concernant la présentation de la rénovation de l'école maternelle, en présence de Mireille ROULLEAU, architecte. Etaient invités enseignants, parents, ATSEM, SEJ, personnel communal, assistantes maternelles,.. force est de constater la présence de peu de parents.

La commission propose, suite à cette présentation, de favoriser un temps d'échanges individuels avec les différents acteurs, afin de rechercher de nouvelles idées, des pistes de collaboration autour de l'école. Après une quinzaine d'entretiens, une première synthèse sera réalisée puis exploitée collectivement. Les membres de la Commission bénéficient de l'aide de madame BENZENO. Cette démarche pourrait constituer une première étape en vue d'associer plus régulièrement les partenaires des projets communaux, en commençant par la population.

- **Inscription école** : l'inscription administrative en mairie des enfants permet maintenant d'expliquer le temps méridien et le règlement du restaurant scolaire aux parents. Il est intéressant de rencontrer les parents en amont, surtout que ce sont principalement de nouvelles familles qui découvrent l'importance que la commune de Matour accorde à ses écoles.
- **Réunion Enfance Jeunesse** : Nathalie LAPALUS et Amélie DORIN ont participé à la commission Enfance jeunesse de la Communauté de communes. S'en est suivi un séminaire au CART, le 6 mai dernier, qui s'inscrit dans le renouvellement du Contrat Territorial Global (CTG) entre la CAF, le SEJ de la CC SCMB et Villages solidaires. Le diagnostic, l'analyse point forts/points faibles réalisé, en concertation avec les différents partenaires sociaux permettra d'avoir une vision du territoire.  
Une deuxième réunion se déroulera le 2 juin sur les modalités d'actions intercommunales et dans les communes.
- **Conseil d'Administration de la MARPA** : Emilie LESCUT a participé au conseil d'administration de la MARPA, le 28 avril dernier. Il en ressort de la satisfaction car la MARPA ne compte aucun cas COVID et que tous les résidents sont vaccinés. Les dispositions sanitaires seront assouplies. Par contre, la MARPA souffre d'un problème de démission du personnel, dû à la nouvelle rémunération (SEGUR de la santé) du personnel dans le secteur public. Pour ce faire, la MARPA n'a d'autre choix que de compenser la différence de salaire, et d'en supporter la charge en attendant que les pouvoirs publics ne lui donne les moyens de rester attractive pour les personnels.

## Personnel

Sur demande du maire, Annick GIRAUD présente au conseil municipal le tableau des effectifs au 31/12/2020 et les perspectives d'évolution pour 2021.

TABLEAU DES EFFECTIFS au 31/12/2020				
GRADES OU EMPLOIS	Effectifs	Temps de travail en h/sem	Temps de travail	Qualité
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>				
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	3	35	TC	Fonctionnaire
ADJOINT TECHNIQUE	1	35	TC	Fonctionnaire
ADJOINT TECHNIQUE	1	35	TC	Contractuel
ADJOINT TECHNIQUE	1	20	TNC	Contractuel
ADJOINT TECHNIQUE	1	25	TNC	Contractuel / CDI <b>vacant</b>
ADJOINT TECHNIQUE	2	horaire	TNC	Contractuel
<b>FILIÈRE POLICE</b>				
GARDE CHAMPETRE CHEF	1	35	TC	Fonctionnaire
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
ATTACHE	1	35	TC	Fonctionnaire
REDACTEUR PRINCIPAL 2°CL	1	35	TC	Fonctionnaire
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	35	TC	Fonctionnaire / <b>Vacant</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	35	TC	Fonctionnaire / <b>Vacant</b>
<b>FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE</b>				
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1E CLASSE (ATSEM)	1	28	TNC	Fonctionnaire



AGENT SPÉCIALISÉ DE 1E CLASSE (ATSEM)	1	18	TNC	Contractuel / CDI
FILIERE CULTURELLE				
ADJOINT DU PATRIMOINE	1	35	TC	Fonctionnaire / Vacant
FILIERE ANIMATION				
ADJOINT D'ANIMATION	1	horaire	TC	Contractuel
HORS FILIERE				
ADJOINT POLYVALENT	1	21	TNC	Contractuel
CONTRAT PEC	1	35	TC	Contractuel
CONTRAT PEC	1	24	TNC	Contractuel
CONTRAT PEC	1	20	TNC	Contractuel
TOTAL	22	16.46 ETP		

Elle indique qu'au 31 décembre 2020, sur 22 postes au tableau des effectifs, la commune employait 18 agents et 4 postes étaient vacants.

Étaient présents à cette date :

- 8 fonctionnaires titulaires,
- 1 contractuel en CDI,
- 6 contractuels de droit public (dont trois « horaires » pour des raisons spécifiques : complément de retraite, complément de contrat PEC de l'éducation nationale, renfort ponctuel (étudiant))
- 3 contractuels de droit privé.

Au total ce sont 16 emplois permanents, auxquels viennent s'ajouter des emplois saisonniers pour la saison touristique (Piscine, Maison des Patrimoines) et des renforts lors des accroissements temporaires d'activité.

Le maire explique que le recours aux contractuels est actuellement important pour suppléer des agents indisponibles temporairement (arrêts maladie, congé parental), ou dans l'attente de recrutements pérennes pour remplacer des agents ayant démissionné ou muté récemment, anticiper des départs en retraite.

Il indique que certaines des personnes en CDD devraient pouvoir être titularisés (après une période de stage) courant 2021.

Il est à noter par ailleurs que :

- la commune a confié en 2020 la gestion de son camping à une société privée, Aquadis Loisirs, par bail emphytéotique. L'organisation des équipes est impactée et se restructure en conséquence.
- la période de crise sanitaire a rendu les recrutements encore plus difficiles dans un secteur qui peine déjà de plus en plus à recruter.
- les personnels administratifs restent à ce jour en sous-effectif qui ne permet pas une réouverture « normale » de l'accueil du public.

Après avoir entendu l'exposé et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs au 31/12/2020 et le reconduit pour 2021, en autorisant le maire à pérenniser les emplois dès lors que toutes les conditions seront réunies pour le faire.

## ▪ Questions diverses

### signalétique

Le maire explique au conseil municipal qu'il constate les problèmes d'accès pour différents équipements publics : CART, Gymnase, collège....

- Les dénominations suivantes sont retenues après échange, l'ensemble conserve l'appellation Centre d'Animation Rurale et Touristique « CART », regroupant, « la salle de cinéma », « la salle de musique » dont l'accès se fera par la rue principale et enfin la « salle des fêtes » avec accès par la nouvelle terrasse.
- Signalétique extérieures du CART : des panneaux seront installés en fonction de l'accès ;
- Signalétique intérieure, chaque salle sera identifiée avec fléchage pour définir son accès ;

Afin de traiter ce sujet en intégrant le gymnase, le collège et la Cure, à minima, Annie VOUILLON, Ludovic MICHEL, et Thierry IGONNET sont désignés pour élaborer une proposition.

○ **Carte de fidélité ciné Matour**

Thierry MICHEL propose au conseil municipal de prolonger les cartes de cinéma d'une durée de 13 mois, l'équivalent à la fermeture gouvernementale liées à la situation sanitaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la prolongation de la durée des cartes ciné Matour.

○ **COVID 19 – remise exceptionnelle loyer**

Le maire propose une remise exceptionnelle du loyer du Salon de coiffure d'une valeur de 50%, sur le mois d'Avril, suite aux dispositions gouvernementales de fermeture, liées à la situation sanitaire actuelle. Cette aide bénéficiera, non au salon de coiffure resté ouvert mais à l'activité d'esthéticienne exercée au sein du local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la diminution de loyer de 50% pour le mois d'Avril.

○ **Vente eau impayés**

Un ensemble d'impayés est irrécouvrable pour un montant de 245 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de passer la somme en perte de façon définitive.

○ **Demande d'aide financière**

L'association Regroupant les parents et Amis des Grands Handicapés, ainsi que l'association Valentin HAÛD demande une aide financière de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse l'accord d'aide financière.

■ **Informations diverses**

○ Relevés Météo d'Avril 2021

○ Appel à projet vélo

○ Invitation Assemblée Tennis le 16 octobre 2021.

○ **Prochaines réunions**

ESL		18/05/2021	18h00,	26/05/2021	19h30
Maire Adjoint SG	repoussée du 24 au	31/05/2021	20h30		
CATE		1 <sup>ER</sup> juin	20h30		
Commission technique		07/06/2021	19h		
Huis clos CM priorité BP		08/06/2021	20h30		
CM		14/06/2021	20h30		

**A fixer :**

Groupe de travail communication (panneau, application, visio...)

Huis clos du CM partage démarche ESL améliorer écoute, consultation, exemple école maternelle...

Séance levée à 0h50m

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 14 juin 2021 – 20h30 salle du CART**